

**N°RH/2024/14****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	23 février 2024	<b>Nombre de conseillers communaux</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	23 février 2024	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>41</b> Votants : <b>49</b>

**Séance du 4 mars 2024.**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. M. Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT  
M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD  
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE  
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Mohammed BELKAID  
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET  
M. Thierry LEAU, pouvoir à Mme Dorothée BRICOUT  
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : Création d'un emploi de gestionnaire de la commande publique pour besoins de service.**

RH/2024/14

Conseil communautaire du  
4 mars 2024

**Objet : Création d'un emploi de gestionnaire de la commande publique pour besoins de service.**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à Communauté de Communes du Jovinien de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

**CONSIDÉRANT** le tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un emploi de gestionnaire de la commande publique à temps complet, suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste,

**CONSIDÉRANT** que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique,

**CONSIDÉRANT** que le traitement sera calculé à l'indice brut 446, indice majoré 397 du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi ci-dessous :

1 poste de rédacteur territorial à temps complet.

Missions du gestionnaire de la commande publique :

- Assurer la gestion de la commande publique pour le compte de la Communauté de Communes du Jovinien et de la ville de Joigny.

VU la conférence des Maires et la commission des finances du mercredi 14 février 2024,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 49**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**AUTORISE** le Président à créer l'emploi de gestionnaire de la commande publique,

**MODIFIE** comme indiqué ci-dessus le tableau des emplois pour l'année 2024,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2024,

**AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

